



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

FEUILLETON

N° 36

ET AVIS

DEUXIÈME SESSION, QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE ET RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES

DIX HEURES

AFFAIRES COURANTES

DÉPÔT DE PROJETS DE LOI

M. GOERTZEN

(N° 200) — *Loi modifiant la Loi sur la responsabilité des occupants/The Occupiers' Liability Amendment Act*

M. WASYLIW

(N° 204) — *Loi modifiant le Code de la route (obligation de motiver tout ordre d'arrêt)/The Highway Traffic Amendment Act (Reason for Traffic Stop)*

M. WASYLIW

(N° 211) — *Loi sur l'admissibilité des électeurs aux élections locales (modification de diverses lois)/The Local Elections Voter Eligibility Act (Various Acts Amended)*

M. WASYLIW

(N° 213) — *Loi modifiant le Code des normes d'emploi (accords de non-concurrence)/The Employment Standards Code Amendment Act (Non-Compete Agreements)*

M. WASYLIW

(N° 214) — *Loi sur la parité et la diversité au sein des conseils d'administration/The Board Parity and Diversity Act*

M^{me} DELA CRUZ

(N° 216) — *Loi modifiant la Loi sur la gouvernance et l'obligation redditionnelle au sein du système de santé (plébiscites sur la fermeture permanente de salles d'urgence)/The Health System Governance and Accountability Amendment Act (Plebiscite Before Permanent Emergency Room Closure)*

M. WASYLIW

(N° 217) — *Loi sur la présentation de rapports sur l'efficacité énergétique/The Energy Efficiency Disclosure Act*

M. MOYES

(N° 218) — *Loi sur le Mois de lutte contre les changements climatiques (modification de la Loi sur les journées, les semaines et les mois commémoratifs)/The Climate Action Month Act (Commemoration of Days, Weeks and Months Act Amended)*

M. WASYLIW

(N° 219) — *Loi modifiant la Loi sur les services de police (intervention et signalement obligatoires en cas d'acte répréhensible commis par un autre agent de police)/The Police Services Amendment Act (Obligation to Respond to Police Wrongdoings)*

M. WASYLIW

(N° 220) — *Loi modifiant la Loi sur la confiscation de biens obtenus ou utilisés criminellement/The Criminal Property Forfeiture Amendment Act*

RAPPORTS DE COMITÉS

DÉPÔT DE RAPPORTS

DÉCLARATIONS DE MINISTRE

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉ

QUESTIONS ORALES

PÉTITIONS

M. BALCAEN

M. BEREZA

M^{me} BYRAM

M^{me} COOK

M. EWASKO

M. GUENTER

M^{me} HIEBERT

M. KHAN

M. KING

M. LAGASSÉ

M^{me} LAMOUREUX

M. NARTH

M. NESBITT

M. PIWNIUK

M. SCHULER

M^{me} STONE

M. WHARTON

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

REPRISE DU DÉBAT (cinquième jour)

Motion de M. le *ministre* SALA

Que l'Assemblée approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.

Motion d'amendement de M. EWASKO

Que la motion principale soit remplacée par ce qui suit :

Que l'Assemblée déplore que le gouvernement néglige les priorités des Manitobains dans son budget étant donné :

- a) qu'au lieu de remédier à la hausse des coûts à laquelle sont confrontés les Manitobains actuellement, il perçoit au-delà d'un milliard de dollars de plus en taxes, en impôts et en frais divers tout en augmentant le traitement des ministres;
- b) qu'il ne propose aucune stratégie pour répondre aux droits de douane imposés par la Chine et les États-Unis qui touchent les producteurs agricoles et les entreprises du Manitoba;
- c) qu'il n'a pas fourni un nouveau modèle de financement de l'éducation, ce qui a entraîné une hausse historique de l'impôt foncier pour l'éducation payé par les propriétaires manitobains;
- d) qu'il ne s'engage pas à réduire l'impôt foncier pour l'éducation payé par les entreprises manitobaines;
- e) qu'il fait faux bond aux parents manitobains en réduisant de centaines de millions de dollars le financement des services de garde d'enfants;
- f) qu'il ne prend aucune mesure quant à la politique du gouvernement provincial sur la réforme du système de mise en liberté sous caution à l'égard des criminels violents et des récidivistes;
- g) qu'il n'augmente pas les sommes allouées aux organismes chargés de l'application de la loi, notamment à la GRC au Manitoba;
- h) qu'il n'investit pas dans la protection des Manitobains contre les crimes violents;
- i) qu'il ne remédie pas à l'augmentation des temps d'attente et à l'accumulation des retards en matière de diagnostics et d'interventions chirurgicales;
- j) qu'il ne présente pas de plan sérieux pour recruter, former et retenir des travailleurs de la santé au Manitoba;

- k) qu'au lieu de soutenir les secteurs locaux du sport, du patrimoine et de la création artistique au Manitoba, il élimine le Fonds communautaire pour les arts, la culture et le sport créé par le précédent gouvernement provincial;
- l) qu'il ne justifie pas les coupes budgétaires imposées au programme Équipe verte en milieu urbain/locale et au Fonds de création de collectivités durables et qu'il ne finance pas suffisamment les projets et organismes communautaires locaux;
- m) qu'il ne fournit pas le financement nécessaire à l'entretien et aux réparations des routes du Manitoba;
- n) qu'au lieu de réaliser des progrès rapides et économiques sur les projets d'infrastructure majeurs, il cause des retards et dépassements de budget inutiles;
- o) qu'il ne présente pas de plan sérieux pour répondre aux nombreux problèmes qu'éprouvent les communautés vulnérables du Manitoba;
- p) qu'il ne donne pas la priorité à la construction de nouvelles écoles, ce qui entraîne une augmentation exponentielle des coûts pour les Manitobains;
- q) qu'il n'utilise pas efficacement les ressources du gouvernement et qu'il ignore des années de travail collaboratif effectué par le précédent gouvernement provincial sur de nombreux projets, notamment un nouveau modèle de financement des écoles publiques, une stratégie globale sur les minéraux critiques, une politique d'excellence autochtone dans le domaine de l'éducation, une stratégie de recrutement et de maintien en poste d'éducateurs francophones et des consultations sur les projets de canaux de déversement du lac Manitoba et du lac Saint-Martin;
- r) qu'il ne fournit pas le financement nécessaire au recrutement et à la formation des agents de conservation dont nous avons besoin au Manitoba;
- s) qu'il ne donne pas la priorité au développement de bureaux manitobains de conservation;
- t) qu'il ne fournit pas de plan réaliste pour équilibrer le budget d'ici 2027.

Par conséquent, le gouvernement provincial a perdu la confiance de l'Assemblée et des Manitobains.

(M. REDHEAD — 13 minutes)

COMITÉ PLÉNIER

COMITÉ DES SUBSIDES

(99 heures 51 minutes)

ÉTAPE DU RAPPORT — AMENDEMENTS

M. le ministre WIEBE

(N° 5) — *Loi modifiant le Code de la route (mesures en cas d'infractions de conduite avec facultés affaiblies)/The Highway Traffic Amendment Act (Impaired Driving Measures)*
(amendé — comité)
(amendements [2] — M. BALCAEN)

APPROBATION ET TROISIÈME LECTURE

M. le ministre WIEBE

(N° 2) — *Loi modifiant la Loi sur la Cour provinciale/The Provincial Court Amendment Act*

M. le ministre SANDHU

(N° 31) — *Loi sur les instruments de contrôle de biens-fonds visant des épiceries et des supermarchés (modification de diverses lois)/The Property Controls for Grocery Stores and Supermarkets Act (Various Acts Amended)*

M. le ministre SANDHU

(N° 42) — *Loi sur l'achat au Canada (modification de la Loi sur les achats du gouvernement)/The Buy Canadian Act (Government Purchases Act Amended)*

DEUXIÈME LECTURE — DÉBAT

M. le ministre WIEBE

(N° 32) — *Loi modifiant la Loi sur la location à usage d'habitation (mesures concernant les activités illégales)/The Residential Tenancies Amendment Act (Measures to Address Unlawful Activities)*
(M. le ministre WIEBE — illimité)

DEUXIÈME LECTURE

M. le ministre SIMARD

(N° 3) — *Loi modifiant la Charte de la ville de Winnipeg et la Loi sur l'aménagement du territoire/The City of Winnipeg Charter Amendment and Planning Amendment Act*

M. le ministre SIMARD

(N° 4) — *Loi modifiant la Loi sur l'aménagement du territoire/The Planning Amendment Act*

M^{me} la ministre SCHMIDT

(N° 6) — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques/The Public Schools Amendment Act*

Ministre ASAGWARA

(N° 7) — *Loi modifiant la Loi sur les dons de tissus humains/The Human Tissue Gift Amendment Act*

M. le ministre WIEBE

(N° 8) — *Loi modifiant la Loi sur la réglementation des alcools, des jeux et du cannabis/The Liquor, Gaming and Cannabis Control Amendment Act*

M. le ministre WIEBE

(N° 9) — *Loi n° 2 modifiant la Loi sur la réglementation des alcools, des jeux et du cannabis/The Liquor, Gaming and Cannabis Control Amendment Act (2)*

M. le ministre SANDHU

(N° 10) — *Loi n° 2 modifiant la Loi sur la location à usage d'habitation/The Residential Tenancies Amendment Act (2)*

(Recommandé par la lieutenant-gouverneure)

M. le ministre MOSES

(N° 11) — *Loi modifiant la Loi sur le pétrole et le gaz naturel/The Oil and Gas Amendment Act*

M^{me} la ministre SMITH

(N° 12) — *Loi modifiant la Loi sur la Société d'habitation et de rénovation/The Housing and Renewal Corporation Amendment Act*

M. le ministre WIEBE

(N° 13) — *Loi corrective de 2025/The Minor Amendments and Corrections Act, 2025*

M. le ministre SALA

(N° 14) — *Loi modifiant la Loi sur les assurances/The Insurance Amendment Act*

M. le ministre SALA

(N° 15) — *Loi modifiant la Loi sur les services immobiliers/The Real Estate Services Amendment Act*

M^{me} la ministre SCHMIDT

(N° 16) — *Loi modifiant la Loi sur les élections municipales et scolaires et la Loi sur les écoles publiques/The Municipal Councils and School Boards Elections Amendment and Public Schools Amendment Act*

M^{me} la ministre SCHMIDT

(N° 17) — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques (équité alimentaire pour un apprentissage durable)/The Public Schools Amendment Act (Nutrition Equality for Lasting Learning Outcomes)*
(Recommandé par la lieutenant-gouverneure)

M^{me} la ministre SCHMIDT

(N° 18) — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques (enseignement en langue autochtone)/The Public Schools Amendment Act (Indigenous Languages of Instruction)*

M^{me} la ministre SCHMIDT

(N° 19) — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques (milieu scolaire sûr)/The Public Schools Amendment Act (Safe Schools)*

M^{me} la ministre SCHMIDT

(N° 20) — *Loi modifiant la Loi sur la garde d'enfants et la Loi sur l'administration scolaire/The Community Child Care Standards Amendment and Education Administration Amendment Act*

M^{me} la ministre KENNEDY

(N° 21) — *Loi sur la protection des jeunes sportifs/The Protecting Youth in Sports Act*

M. le ministre MOYES

(N° 22) — *Loi modifiant la Loi sur l'environnement et la Loi sur la réduction du volume et de la production des déchets/The Environment Amendment and Waste Reduction and Prevention Amendment Act*
(Recommandé par la lieutenant-gouverneure)

M. le ministre WIEBE

(N° 23) — *Loi visant à défendre l'expression sur des questions d'intérêt public/The Public Interest Expression Defence Act*

M^{me} la ministre MARCELINO

(N° 24) — *Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail/The Workers Compensation Amendment Act*

M. le ministre SANDHU

(N° 25) — *Loi sur la transparence et la responsabilité en matière de partenariats public-privé/The Public-Private Partnerships Transparency and Accountability Act*

M. le ministre SANDHU

(N° 26) — *Loi modifiant la Loi sur les statistiques de l'état civil/The Vital Statistics Amendment Act*

M. le *ministre* SALA

(N° 27) — *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu/The Income Tax Amendment Act*
(Recommandé par la lieutenante-gouverneure)

M. le *ministre* SALA

(N° 28) — *Loi modifiant la Loi sur l'Hydro-Manitoba/The Manitoba Hydro Amendment Act*

M^{me} la *ministre* MARCELINO

(N° 29) — *Loi modifiant la Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail/The Workplace Safety and Health Amendment Act*

M. le *ministre* WIEBE

(N° 30) — *Loi modifiant la Loi sur le financement des élections et la Loi électorale/The Election Financing Amendment and Elections Amendment Act*
(Recommandé par la lieutenante-gouverneure)

Ministre ASAGWARA

(N° 33) — *Loi modifiant la Loi sur la santé publique/The Public Health Amendment Act*

M^{me} la *ministre* NAYLOR

(N° 34) — *Loi modifiant le Code de la route (réglementation des transporteurs routiers)/The Highway Traffic Amendment Act (Motor Carrier Enforcement)*

M. le *ministre* WIEBE

(N° 35) — *Loi modifiant la Loi sur la Société d'assurance publique du Manitoba/The Manitoba Public Insurance Corporation Amendment Act*

M. le *ministre* WIEBE

(N° 36) — *Loi modifiant la Loi sur les conducteurs et les véhicules et le Code de la route/The Drivers and Vehicles Amendment and Highway Traffic Amendment Act*

M. le *ministre* SALA

(N° 37) — *Loi sur l'Autorité des services financiers du Manitoba et modifiant diverses autres lois/The Manitoba Financial Services Authority Act and Amendments to Various Other Acts*
(Recommandé par la lieutenante-gouverneure)

M^{me} la *ministre* NAYLOR

(N° 38) — *Loi modifiant le Code de la route (mesures de sécurité routière)/The Highway Traffic Amendment Act (Traffic Safety Measures)*

M^{me} la ministre SCHMIDT

(N° 39) — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques (financement des campagnes électorales pour les élections scolaires)/The Public Schools Amendment Act (Campaign Financing for School Trustees)*

M^{me} la ministre SCHMIDT

(N° 40) — *Loi sur les activités scolaires soulignant notamment l'« Ô Canada » et la reconnaissance des territoires et des traités (modification de la Loi sur l'administration scolaire et de la Loi sur les écoles publiques)/An Act respecting "O Canada" and Other Observances and Land and Treaty Acknowledgements in Schools (Education Administration Act and Public Schools Act Amended)*

Ministre ASAGWARA

(N° 41) — *Loi modifiant la Loi sur la présentation de rapports concernant les mesures de soutien destinées aux enfants survivants d'agression sexuelle (professionnels de la santé formés et trousse médicale)/The Reporting of Supports for Child Survivors of Sexual Assault (Trained Health Professionals and Evidence Collection Kits) Amendment Act*

M. le ministre WIEBE

(N° 43) — *Loi modifiant le Code des droits de la personne/The Human Rights Code Amendment Act*

M^{me} la ministre FONTAINE

(N° 44) — *Loi sur le Cercle des matriarches et modification de la Loi sur les journées, les semaines et les mois commémoratifs (Journée de la jupe à rubans)/The Matriarch Circle Act and Amendments to The Commemoration of Days, Weeks and Months Act (Ribbon Skirt Day)*
(Recommandé par la lieutenant-gouverneure)

MOTIONS ÉMANANT DU GOUVERNEMENT — DÉBAT

Motion de M^{me} la ministre FONTAINE — Comité spécial sur le journalisme local

Que soit créé un Comité spécial sur le journalisme local chargé de faire des recommandations sur l'avenir du journalisme local, y compris les médias ruraux et culturels comme les publications en français, en pilipino, en pendjabi et en chinois, et dont le mandat est d'étudier les questions liées à l'aide au journalisme provenant du secteur public et de faire rapport de ses conclusions à l'Assemblée dans les 30 jours suivant le début de la session d'automne de 2025;

que le Comité soit composé :

- a) de quatre députés choisis par le caucus néo-démocrate,
- b) de deux députés choisis par le caucus progressiste-conservateur;

que le Comité soit autorisé à décider du déroulement de ses travaux, y compris la tenue de réunions aux moments et aux endroits qu'il juge appropriés pour recevoir des mémoires et entendre des présentations;

que, sauf disposition contraire de la présente motion, le Comité jouisse du même statut et des mêmes pouvoirs que les comités permanents de l'Assemblée et qu'il suive les mêmes règles et procédures que ces derniers, notamment en ce qui a trait au pouvoir de créer un sous-comité chargé de l'exercice de l'une quelconque de ses fonctions;

qu'après l'avoir adoptée, l'Assemblée ne puisse modifier la présente motion que par les moyens suivants :

- a) avec son consentement unanime;
- b) par l'adoption d'une nouvelle motion;
- c) avec le consentement écrit de tous les leaders à l'Assemblée, si l'Assemblée ne siège pas.

Motion d'amendement de M. JOHNSON

Que le premier paragraphe de la motion soit remplacé par ce qui suit :

Que soit créé un Comité spécial sur le journalisme local chargé de faire des recommandations sur l'avenir du journalisme local, y compris les médias ruraux et culturels représentant tout groupe ethnique ou toute langue non officielle — pourvu que ces médias ne véhiculent aucun discours haineux et ne s'opposent pas aux valeurs manitobaines d'inclusivité et de respect à l'égard de toutes les races, religions et origines —, et dont le mandat est d'étudier les questions liées à l'aide au journalisme provenant du secteur public et de faire rapport de ses conclusions à l'Assemblée dans les 30 jours suivant le début de la session d'automne de 2025;

(M. GOERTZEN — 27 minutes)

FEUILLETON DES AVIS

AVIS DE MOTIONS POUR LE PROCHAIN JEUDI OÙ SERONT EXAMINÉES LES AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

PROPOSITIONS

M. WOWCHUK — Ô Canada

7. Attendu :

que les droits de douane que le président américain Donald Trump a imposés ou menace d'imposer mettent en péril la souveraineté et la sécurité économique du Canada;

que l'Assemblée législative du Manitoba fait front commun pour défendre la province, ses travailleurs et ses industries contre les droits de douane et les menaces du président américain;

que l'Assemblée commence ses jours de séance par une prière et une reconnaissance des territoires;

que, selon un sondage effectué par Marketing Léger, 86 % des Manitobains interrogés se disent fiers d'être canadiens;

que l'« Ô Canada » a été proclamé hymne national du Canada en 1980, un siècle après avoir été chanté pour la première fois en 1880;

que chanter l'« Ô Canada » lors d'événements publics est devenu un symbole fort et un moyen d'exprimer sa fierté canadienne;

que les Manitobains aiment le Canada et que le Manitoba ne deviendra jamais le 51^e État,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba soit exhortée à renvoyer au Comité du *Règlement* la proposition voulant que l'« Ô Canada » soit chanté chaque jour de séance après la prière et la reconnaissance des territoires en guise de symbole permanent de la fierté canadienne collective.
